

REUNION du 19 mars 2018

Le treize mars 2018, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 19 mars 2018

Ordre du jour :

- Délibération – Vote du compte administratif-commune-CCAS- assainissement
- Délibération – Subvention 2018
- Délibération – affectation du résultat
- Budget 2018
- Questions diverses

Le 5 mars 2018, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.
Conformément à l'article 2121 – 18 du CGCT, la séance a été publique

Présents : M. C.de MENEVAL ; Mr BOISSIERE, M. GRARD, M. POTTIER, Mme PAUTREL, Mr PINOT, Mr DESBONNETS, Mr ROBERT

Absent : Mme BOURGEOIS, Mr LOIT, Mme PUCIATA

Absents excusés: Mr Brézot, Mr Roche,

Mr Brézot donne pouvoir à Mr de MENEVAL

Secrétaire: Mr DESBONNETS

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017

Mr le Maire, fait lecture du Compte Administratif 2017 qui donne le résultat suivant :

EN INVESTISSEMENT un excédent de 3 596.44 €

DECIDE d'affecter la somme de 3 596.44 € au compte 001, solde d'exécution positif investissement reporté

EN FONCTIONNEMENT un excédent de 43 657.44 €

DECIDE d'affecter la somme de 43 657.44 € au compte 002 excédents antérieurs reportés

Accepter à l'unanimité des membres présents

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Mr le Maire fait lecture du Compte Administratif 2017 qui donne le résultat suivant :

EN INVESTISSEMENT un déficit de 103.41€

DECIDE d'affecter la somme de 103.41 € au compte 001, déficit antérieurs reportés

EN EXPLOITATION un déficit de 954.36 €

DECIDE d'affecter la somme de 954.36 au compte 002

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2017

Mr le Maire fait lecture du Compte Administratif 2017 qui donne le résultat suivant :

EN FONCTIONNEMENT un excédent de 3986.82 €

DECIDE d'affecter la somme de 3986.82 € au compte 002, excédent antérieur de fonctionnement, sur le budget principal.

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.
ter à l'unanimité des membres présents

AFFECTATION DE RESULTAT- BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice de 2017

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	Résultat CA2016	Virement de la section fonctionnement	Résultat 2017	Reste à réaliser 2017	SOLDE RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTAT ION RESULTAT
Investissement	-8 112.36 €		11 708.80 €			3 596.44 €
Fonctionnement	42 515.13 €	8 112.36 €	9254.67 €			43 657.44 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de déficit de la section d'investissements.

Décide d'affecter le résultat comme suit : compte 001 + 3596.44 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	43 657.44 €
Affectation au 1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002	43 657.44 €
Total affecté au c/1068	

Excédent de fonctionnement CCAS	3986.82 €
---------------------------------	-----------

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002	47 644.26 €
--	-------------

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DE RESULTAT- BUDGET ASSAINISEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice de 2017

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	Résultat CA2016	Virement de la section fonctionnement	Résultat 2017	Reste à réaliser 2017	SOLDE RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTAT ION RESULTAT
Investissement	-3 142.49 €		3 039.08 €			-103.41 €
Fonctionnement	2 294.37 €	2 294.37 €	-954.36 €			-954.36 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de déficit de la section d'investissements.

Décide d'affecter le résultat comme suit : compte 001 dépense 103.41 €

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	
Affectation au 1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002	
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	954.36 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS 2018

M.DE MENEVAL propose à l'assemblée les subventions accordées pour 2018 :

Organisme de regroupement :

SDIS :.....9 140 €

Fonctionnement de Droit Privé :

Souvenir français	100 €
ADMR ORBEC	200€
Refuge animal Augeron	471.60€
La Rose Bienfaitoise	150 €
Secours catholique	200 €
BTP CFA	60 €
3 IFA 5	120 €
Collège Lottin Laval	40 €
Anciens combattants FNACA Orbec	50 €
Anciens combattants Orbec	50 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Aide exceptionnelle la Dame Blanche	494 €

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Mr le Maire présente au conseil municipal les devis des fenêtres pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le devis suivant :

MCJ pour un montant de 8 445 € HT

COMMISSION CCAS

Mr le Maire informe le conseil que le CCAS de la commune a été dissout au 31.12.2017, pour cela une commission doit se créer, pour continuer à œuvrer et aider les administrés.

Mr le Maire demande au Conseil, qui souhaite faire partie de cette commission :

Mr Boissière, Mme Pautrel, Mr Pinot et Mr de MENEVAL se proposent de faire partie de cette commission.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

Budget 2018

Mr Le Maire et les conseillers, prépare le budget 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h

Le Maire

Le secrétaire

Les conseillers